

## Session ordinaire du 24 août 1952

Le vingt quatre août mil neuf cent cinquante deux à quinze heures, le Conseil Municipal de la commune de Combiers s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Louis Allary, Maire.

Présents: M<sup>rs</sup> Allary. Philippeau. Ferret. Faure. Lhoumier. Viollet. Tralouze. Mazier. Martin.

Absents: M<sup>rs</sup> Campot. Bajule.

### Bureau de Bienfaisance.

Présents: M<sup>r</sup> Faure et. Faure J.

### Assistance aux incurables.

M<sup>me</sup> Yvonne Bouyer ayant une maladie incurable et de ce fait ne pouvant travailler est admise à l'unanimité au bénéfice de l'assistance aux incurables.

### Syndicat intercommunal.

Le Président donne connaissance au Conseil Municipal des différents moyens de financement pour l'achat d'un rouleau compresseur, savoir:

#### 1°) Recours à l'emprunt (taux d'intérêt 6%

##### a) amortissement en 30 ans

L'annuité serait en chiffres ronds: 11.500 frs.  
en 30 ans la commune aurait déboursé: 345.000 frs.

##### b) amortissement en 5 ans:

L'annuité serait de: 37.000 frs.  
en 5 ans la commune aurait déboursé 185.000 frs.

#### 2°) Paiement comptant

Les disponibilités initiales (exercice 1952, art. 12 + art. 15 du titre dépenses s'élèvent à:

Budget primitif: 361.000

Budget supplémentaire: 62.500

Total: 423.500

La part contributive de la commune étant d'environ 156.000 francs et en la prélevant sur nos disponibilités initiales il resterait de disponible: 423.500 fr - 156.000 fr = 267.500 frs. (y compris dépenses de main d'œuvre, cantonnier.)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le second mode de paiement (paiement comptant)

## Caisse Départementale Scolaire -

L'attribution revenant à la commune pour l'année 1951-1952 étant d'environ 100.000 francs (nombre d'élèves : 41 pour le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres) le Président indique qu'en accord avec les maîtres il propose que le crédit de 100.000 francs soit utilisé à l'achat de :

Appareil de projection fixe et films :	40.000
Collections et livres	5.000
Matériel de travail manuel	20.000
Matériel Education Physique	20.000
Matériel pour Activités Dirigées	5.000
Phono et disques	10.000

Total : 100.000 francs

Une souscription pour l'achat d'un appareil de projection fixe et films d'un montant de 44.285 francs a été faite.

Cette acquisition avait été approuvée par le Conseil Municipal et figurait sur l'état dressé au mois de janvier 1952.

Le Conseil Municipal considérant que les dépenses envisagées sont de première urgence et considérant que les ressources de la commune sont insuffisantes pour maintenir l'intégralité du projet déjà adopté décide à l'unanimité de diminuer le montant des dépenses de 82.000 francs. Il reste 100.000 francs à financer, soit approximativement le montant de l'attribution de la Caisse Départementale.

### Plaque commémorative des morts de la guerre 1914-1919.

La plaque commémorative apposée sur la façade de l'église, étant détériorée les noms n'étant presque plus lisibles, le Conseil Municipal accepte de la faire remplacer.

### Mur de la sacristie.

Le ~~est~~ mur de la sacristie étant en très mauvais état, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de voir des ouvriers au plus tôt afin de procéder à la réparation ou à la réfection de ce mur.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits. Ont signé tous les membres présents.

*Président*

*Maire*

*Secrétaire*

*Trésorier*

*Adjoint*

*Adjoint*

*Adjoint*

*Adjoint*